



Le *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* est une publication électronique trimestrielle de l'AGRPC, qui vise à vous tenir au courant des récents développements. Pour s'y abonner ou s'en désabonner; il suffit de suivre les instructions figurant à la fin du document.

LE POINT SUR LES ACTIVITÉS PROVINCIALES

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le ministère de l'Environnement examine et révise actuellement le *Règlement sur les déchets dangereux (RDD)* en application de la *Loi sur la gestion de l'environnement (LGE)*. Un énoncé de politique exposant les modifications a été distribué aux gestionnaires en juin. L'AGRPC l'a étudié et a formulé des observations dans le délai prescrit. Ce document renvoie à une liste de matières qui seraient exclues de la définition de déchet dangereux. Nous recommandons fortement que les produits pharmaceutiques soient exclus du fait que cette catégorie de déchets ne remplit pas les critères de toxicité et de quantité. Nous avons aussi fait valoir que les produits qui sont déjà visés par la notion de responsabilité élargie des producteurs et par un plan d'intendance approuvé, (conformément au *Règlement sur le recyclage*), soient exclus de la définition de déchet dangereux. Veuillez communiquer avec le bureau pour plus d'information.

PRM Programme de reprise des médicaments pour la période d'avril à juin 2008.

- Les volumes pour le trimestre sont à la hausse de 56 % par rapport à 2007. Le nombre de conteneurs reçus a augmenté de 46 %.
- À ce rythme, nous doublerons nos reprises en 2008. Les autres gestionnaires ont eux aussi constaté des hausses, mais notre programme est celui qui a connu la plus forte augmentation du nombre de reprises jusqu'ici.

Sommaire des reprises (réel) :	T2 - 2008	CDA - 2008	T2 - 2007	CDA - 2007
Conteneurs expédiés aux pharmacies	950	1 863	653	1 199
Conteneurs reçus des pharmacies	916	1 620	565	1 096
Poids des produits pharmaceutiques (kg)	10 198	17 932	6 534	12 499

ONTARIO *Déchets spéciaux et dangereux municipaux*

La phase 1 de l'initiative de recyclage des déchets spéciaux et dangereux municipaux du ministère de l'Environnement de l'Ontario a débuté le 1^{er} juillet 2008. Après l'AGA en juin dernier, notre président, M. Robert White, et la directrice exécutive, M^{me} Ginette Vanasse, ont rencontré la PDG de Stewardship Ontario (l'organisme de financement de l'industrie), M^{me} Joyce Barretto, pour discuter de la mise sur pied d'un programme de reprise des médicaments en Ontario. Nos membres, ainsi que les autres partenaires de l'industrie, estiment que les médicaments périmés et inutilisés ne devraient pas être envoyés aux dépôts de déchets dangereux municipaux, mais plutôt retournés aux pharmacies communautaires pour fins de cueillette et d'élimination de manière écologique. L'Association canadienne des chaînes de pharmacies a déclaré que ses membres sont favorables à un tel programme. M^{me} Barretto appuie aussi l'AGRPC qui a l'intention de demander au ministère de l'Environnement de l'Ontario d'être désignée gestionnaire de l'industrie pour les résidus pharmaceutiques et d'établir un programme de reprise des médicaments semblable à celui de la C.-B.

Juillet 2008 – Le ministre de l'Environnement charge Stewardship Ontario de modifier le plan du programme de recyclage des DSDM de manière à y inclure les phases 2 et 3

Le ministre de l'Environnement de l'Ontario a rendu publique la lettre de demande pour les phases 2 et 3 du programme de recyclage des déchets spéciaux et dangereux municipaux (DSDM) de la province. Les matières visées sont notamment celles qui contiennent du mercure, comme les lampes fluorescentes, les commutateurs et appareils de mesure, les contenants aérosol, les extincteurs d'incendie, les produits pharmaceutiques et les objets pointus et tranchants.

Le plus important, c'est que le financement relèvera entièrement des gestionnaires et inclura tous les coûts, de la cueillette au réacheminement ou à l'élimination finale des DSDM. Un plan de programme modifié pour les matières de la phase 2 doit être présenté au ministre d'ici le 2 mars 2009.

Si vous désirez participer à l'élaboration d'un plan de programme pour l'Ontario, veuillez communiquer avec le bureau.

NOUVEAU-BRUNSWICK *Recycle Nouveau-Brunswick chargée des programmes d'intendance*

« La mise sur pied de cette commission établit des règles équitables pour tous les propriétaires de marques et dégage les contribuables de la responsabilité des coûts de certains produits », a déclaré le ministre de l'Environnement, M. Roland Haché, dans un communiqué de presse du 30 avril. Recycle Nouveau-Brunswick, la nouvelle commission d'intendance de la province, prévoit que la cueillette et le recyclage des restes de peinture devraient débiter partout dans la province à l'automne 2008. Recycle Nouveau-Brunswick est désormais chargée du nouveau programme d'intendance des restes de peinture de la province et elle sera aussi responsable du Programme

d'intendance des pneus Les membres de cette commission sont à présent membres de la nouvelle commission, Recycle Nouveau-Brunswick.

Éventuellement, Recycle Nouveau-Brunswick pourrait considérer d'autres programmes d'intendance gérés par l'industrie pour certains déchets, notamment l'huile, les éléments d'appareils électroniques, les piles, les dispositifs contenant du mercure et les produits pharmaceutiques.

La réduction et le réacheminement des déchets sont des éléments clés du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* de cinq ans. Le gouvernement s'efforce d'améliorer la gestion des déchets dans la province par divers moyens, qu'il s'agisse de la mise en place de systèmes améliorés de recyclage et de compostage, de la réduction accrue des émissions de gaz à effet de serre des lieux d'enfouissement, de la réduction des déchets à la source, de la promotion du contenu recyclé dans les produits et l'emballage ou de la promotion de la responsabilité élargie des producteurs pour des produits comme la peinture, l'huile et les appareils électroniques.

PROCHAINES ACTIVITÉS DU BUREAU

- Rencontres avec Stewardship Ontario au sujet du processus de consultation au cours des prochaines semaines et des prochains mois en vue d'élaborer un plan du programme. Toute personne intéressée à y participer est priée de communiquer avec le bureau.

Pour s'abonner ou se désabonner :

Si vous avez reçu le présent bulletin électronique directement de l'AGRPC, c'est que votre entreprise est déjà inscrite et que vous figurez dans la liste comme personne-ressource. Pour s'abonner au *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* ou s'en désabonner, veuillez envoyer un courriel à pcpsa@medicationsreturn.ca en y donnant les renseignements suivants :

Objet : Abonnement [ou Désabonnement]

Texte : Bulletin du Programme de reprise des médicaments;
[votre nom]; [nom de votre entreprise]; [votre adresse de courriel]

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la politique de protection des renseignements personnels de l'AGRPC, veuillez communiquer avec la directrice générale au 1-613-723-7282 (poste 240) ou consulter cette politique à http://www.medicationsreturn.ca/privacy_policy_en.php.

*****Info et rétroaction :**

L'Association pour la gestion des résidus pharmaceutiques post-consommation (AGRPC) est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat d'élaborer des démarches harmonisées pour les programmes de reprise des médicaments au Canada. Envoyez vos questions et commentaires concernant ce bulletin à info@medicationsreturn.ca. Le bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.